

Pôle d'animation - ORU de Planoise - Maison de quartier et médiathèque - Approbation du pré-programme - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a décidé de mener sur les quartiers de Planoise et de Clairs-Soleils des interventions d'envergure ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité de ces quartiers. Cette ambition est soutenue par l'Etat dans le cadre du programme national «Opérations de renouvellement urbain» (ORU).

Concernant Planoise, l'ORU se décline en deux volets : un axe concernant l'habitat et le cadre de vie au sens large, et un programme d'équipements publics.

Ce dernier a été lancé par l'assemblée délibérante le 20 février 2003.

Il se donne pour ambition de répondre à la demande des Planoisiens de disposer d'une offre socio-culturelle et d'animation plus développée. Il est donc envisagé de réaliser un équipement de quartier à vocation globale, à la fois lieu identifié de culture et d'activités variées, de services de proximité, et lieu de vie et de rencontres pour l'ensemble de la population dans un objectif de mixité sociale. Ce pôle d'animation aura vocation à constituer une tête de pont de l'ensemble de l'offre d'activités, celle-ci n'étant pas centralisée en un seul point mais continuant au contraire à se décliner dans différents locaux du quartier de Planoise.

Cet équipement de quartier sera composé :

- d'une structure polyvalente d'animation et de services
- d'une médiathèque.

Par délibération du 20 février 2003, le Conseil Municipal a engagé la phase de programmation de cette opération.

Les crédits prévus au BP 2003 sont inscrits sur l'imputation 90.824.2031.3605.30100.

Le bureau d'études SODEREC (Société d'Etudes et de Réalisations pour les Equipements Collectifs), retenu après appel d'offres (CAO du 20/06/2003), chargé d'une mission de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, a remis le 12 septembre 2003 le document Pré-Programme concernant ce nouvel équipement. Ce document a été élaboré en concertation avec les acteurs du quartier (associations, comité de quartier, conseil de quartier, services gestionnaires, partenaires institutionnels), qui seront impliqués dans le projet tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Le pré-programme rassemble les principales caractéristiques du projet ; il concerne l'ensemble des locaux et espaces nécessaires à la construction et comprend la liste des locaux, leur surface, les grands principes fonctionnels d'organisation ainsi que l'estimation financière et la vérification de la compatibilité du pré-programme avec le budget arrêté pour la réalisation de l'opération. Enfin, ce document analyse les scénarii d'implantation du futur équipement.

Compte tenu des objectifs assignés au pôle d'animation, la SODEREC propose de retenir le principe d'un bâtiment unique pour la maison de quartier et la médiathèque, afin d'augmenter l'attractivité du pôle pour les populations du quartier et de favoriser les rencontres et la mixité sociale en son sein. Cette option suppose de développer une synergie dans le fonctionnement de ces deux équipements, sur la base d'un projet socio-culturel commun, et de concevoir des espaces mutualisables (accueil, espace adolescents, salle multimédia, salle de travail, certains locaux administratifs).

Ce bâtiment unique représenterait une surface totale de 2 000 m² environ de surface utile, dont à peu près 300 m² mutualisés, 1 000 m² pour la maison de quartier et 700 m² pour la médiathèque. A ces surfaces nouvelles s'ajoutent les locaux d'activités, satellites du pôle central, répartis sur différents sites de Planoise.

MAISON DE QUARTIER	MEDIATHEQUE
Espace Accueil (*)	
Salle Espace Jeunesse - Ados (*)	
Salle polyvalente et local de rangement (permettant notamment d'accueillir des spectacles amateurs)	Espace Documentaire
Cuisine pédagogique et de préparation	Espace Musique et Cinéma
Salle d'activités physiques et local de rangement - Vestiaires et sanitaires	Espace Fiction adultes-adolescents
Salle de travail (*)	
Bureaux destinés aux associations de quartier	Salle Heure du Conte
Ludothèque	Espace Enfants
Salle multimédia (*)	
Pôle administratif (bureaux, salle de réunion, rangement, vestiaires, sanitaires, locaux de rangement et d'entretien) (*)	
Salles d'activités	Place de stationnement et quai de chargement pour le bibliobus

(*) Espaces mutualisables en vue d'une synergie dans le fonctionnement des deux structures.

En terme d'implantation et afin de garantir à l'équipement une visibilité et une accessibilité optimales, la localisation retenue serait celle de l'esplanade Ile de France, qui constitue un cœur de quartier attractif pour les Planoisiens.

Le montant total du projet s'élèvera à 5 M€, dont 3 M€ pour la maison de quartier et 2 M€ pour la médiathèque, montants toutes dépenses confondues.

Plan de financement prévisionnel

I – Maison de quartier

Montant global de l'opération 3 000 000 € TTC

- Subvention de l'État (dossier Opération de Renouvellement Urbain - ORU), à hauteur de 50 % du montant de l'opération

- Part Ville et partenaires (Département du Doubs, Caisse d'Allocations Familiales, ...) : Solde restant

II - Médiathèque

Montant global de l'opération 2 000 000 € TTC

- Subvention de l'État -Direction des Affaires Culturelles- Direction du Livre et de la Lecture : taux maximum à hauteur de 40 % du montant hors taxes de l'opération, hors mobilier et informatique
- Dépenses Mobilier et Informatique : subvention spécifique de l'État - DRAC
- Part Ville et partenaires : Solde restant

La procédure appliquée dans le cadre du lancement de l'opération est celle d'un concours de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions prévues à l'article 74-II-3 du Code des Marchés Publics. Après avis d'un appel public à la concurrence (avis public de candidatures) et après avis d'un jury, l'assemblée délibérante sera appelée à arrêter une liste des candidats admis à concourir à la deuxième phase du concours de maîtrise d'oeuvre. Par ailleurs, le concours d'architecte intégrera la question du devenir des locaux existants et appelés à voir leurs activités transférées dans le nouvel équipement.

Le nombre d'équipes de maîtrise d'oeuvre admises à concourir est fixé à 4 (quatre) équipes. La composition du jury de concours et de la commission technique sera fixée, au plus tard à la date de réception des candidatures, par arrêté du Maire.

Échéancier prévisionnel de l'opération

* 20/11/2003 : Conseil Municipal arrêtant le choix des équipes admises à concourir, approuvant le programme et le règlement du concours de maîtrise d'oeuvre

* Fin février 2004, analyse des projets par le jury de concours et choix du lauréat arrêté par le Conseil Municipal

* Début mars 2004 : signature du marché de maîtrise d'oeuvre et démarrage des études d'Avant-Projet Définitif (APD) avec un délai de 3,5 mois

* Fin juin 2004 : remise de l'APD

* Début juillet 2004 : validation de l'APD par le Conseil Municipal et décision de lancer la consultation des entreprises

* Achèvement des travaux : juin 2006

* Septembre 2006 : livraison de l'équipement

Cet échéancier est valable pour la réalisation des 2 équipements.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les principes mentionnés dans la délibération et décider du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du Pôle d'Animation regroupant la Maison de quartier et la Médiathèque ;

- approuver les dispositions prévues ci-dessus en termes d'organisation du concours et en terme d'échéancier. Le document Programme de l'opération ainsi que le règlement du concours de maîtrise d'oeuvre seront soumis à l'approbation de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante portant sur ce sujet ;

- autoriser M. le Maire, dans cette phase d'études, à lancer les procédures de consultation des bureaux d'études assistant la maîtrise d'ouvrage (contrôleur technique, coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, bureau d'études géotechniques, ...) et à signer les marchés correspondants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets ;

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'État, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la partie de l'équipement Maison de Quartier ;

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'État - Direction des Affaires Culturelles de Franche-Comté, au taux maximum possible de l'équipement Médiathèque, ainsi que celle de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

«M. LE MAIRE : C'est un dossier important, je regrette qu'il arrive à 22 heures 21 même si pour l'instant on en est à l'approbation d'un pré-programme et que l'on va lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. On a ici, à Besançon, une assez longue tradition d'animation dans les quartiers, d'animation socio-culturelle, en fait une assez longue tradition de ce qu'on appelle maintenant les politiques urbaines. On la mène dans l'ensemble des quartiers de la ville pour qu'il y ait une égalité entre les différents quartiers et je crois que les résultats, quand même, sont assez remarquables parce que d'abord on travaille en liaison étroite avec l'État, entre autres avec les services de la sécurité publique, avec la police, et puis aussi parce qu'on a depuis longtemps compris que pour améliorer la vie dans un quartier, réduire les phénomènes d'insécurité, il fallait effectivement aller dans toutes les directions et entre autres construire des équipements comme celui-ci qui est vraiment demandé, qui est vraiment attendu par la population de Planoise. Je rappelle à l'occasion que c'est la troisième année de suite, 2001, 2002 et 2003, je dis bien que cela a commencé en 2001, que la délinquance a baissé à Besançon, je crois que c'est le résultat, même s'il y en a encore beaucoup trop j'insiste, des efforts de tous, pas uniquement la Ville, bien sûr mais aussi la police nationale, de tous les acteurs socio-économiques et ça nous incite encore un peu plus à mettre en place cette opération sur Planoise. Il y a besoin effectivement de proposer aux habitants de Planoise et alentours -parce qu'il est clair que maintenant les équipements de quartier servent à la fois aux habitants d'un quartier et à ceux des alentours, qui ne sont peut-être même pas des Bisontins- une offre socio-culturelle variée et développée dans ce quartier.

J'insiste sur le fait aussi que cette médiathèque, maison de quartier, c'est une tête de pont, c'est-à-dire les équipements qui existent déjà dans le quartier seront maintenus et il y aura là une tête de pont pour travailler en liaison avec les services qui existent déjà, que nous avons aussi volontairement voulu mettre en place une médiathèque, maison de quartier, c'est-à-dire un équipement socio-culturel où il y aura la maison de quartier mais aussi la médiathèque, ce n'est pas uniquement une bibliothèque, c'est ce que nous avons déjà fait dans d'autres quartiers, à Montrapon et puis dans une certaine mesure même si c'est petit aussi, j'y étais encore samedi matin, à la MJC de Palente. Là c'est de l'histoire ancienne où ça fonctionne bien et où les habitants du quartier qui vont à la bibliothèque sont invités, incités à aller dans la maison de quartier et les habitants qui vont à la maison de quartier sont incités eux à aller à la bibliothèque. Je crois que c'est quelque chose de très complémentaire. Donc ce premier document qui est un pré-programme, qui n'est pas le programme définitif, ne venez pas me dire demain : on avait dit qu'il y avait 300 m² de ceci, il n'y en a que 280 ou 330, c'est le résultat d'une concertation qui a été lancée avec les responsables du quartier, c'est-à-dire avec le personnel qui travaille sur le quartier, le comité de quartier, le conseil de quartier, les services gestionnaires, des partenaires institutionnels dans le cadre d'un groupe de travail associations qui était piloté par la Première Adjointe avec Patrick BONTEMPS et Marie-Guite DUFAY. C'est donc déjà le résultat d'un travail de concertation qui n'est pas terminé et qui devra se poursuivre car pour l'instant on a défini, vous l'avez vu, une enveloppe, un pré-programme et on va continuer à travailler là-dessus.

J'insiste aussi sur quelque chose qui me paraît fondamental, c'est que le souci, je ne veux pas dire qui nous hante, mais que nous avons en permanence à l'esprit, c'est l'équilibre dans les quartiers. Je le disais tout à l'heure en parlant de la place de la Révolution, nous avons la volonté que ce soit équilibré avec le haut de la ville, avec Granvelle en passant par la place du Huit Septembre. Pour les quartiers, nous

voulons intervenir sur l'ensemble d'entre eux, c'est pour cela qu'il y a un équipement, parce qu'il est normal qu'un quartier où il y a presque 25 000 habitants avec un lycée, deux collèges, un quartier qui est un quartier où c'est vrai il fait bon vivre mais où il y a beaucoup de monde, il ait un équipement de quartier digne de lui. Mais nous sommes attentifs au fait qu'il y ait des équipements à construire ailleurs et je rappelle que la politique de la ville c'est ça actuellement, nous allons poursuivre l'aménagement de Saint-Ferjeux, il y a Velotte, nous réfléchissons aussi vous le savez très fortement pour l'utilisation de locaux sur Palente, il y a la demande justifiée et légitime du centre-ville et de Battant pour laquelle les associations sont en train de se concerter afin qu'il y ait un lieu commun à ces deux quartiers. Il y a aussi une demande très justifiée entre autres sur Montrapon où nous réfléchissons à un regroupement de toutes ces structures, dont beaucoup sont obsolètes, pour faire quelque chose de fort sur ce quartier. Donc ce que je prends toujours en compte, c'est l'intérêt général de la ville. On ne peut pas développer une ville si on fait tout sur un quartier, là effectivement c'est sur Planoise mais nous continuons à réfléchir et à travailler sur les autres secteurs entre autres sur Clairs-Soleils, dans le cadre de l'ORU il y aura aussi beaucoup d'aménagements qui vont y être réalisés. On travaille aussi sur Palente-Orchamps. Donc globalement ce soir on parle de Planoise, d'une maison de quartier médiathèque, on a parlé dernièrement de Velotte, on reparlera avant la fin de ce mandat de Montrapon, il y a les Tilleroyes où nous sommes allés où il y a aussi des besoins, tout ça pour qu'à la fin de ce mandat on ait réalisé en grande partie voire en totalité tous ces équipements qu'on a promis dans les quartiers.

Mme Martine BULTOT : C'est un projet intéressant dans la mesure où il s'inscrit dans une problématique d'ensemble qui concerne également l'habitat, le cadre de vie, les équipements publics et également commerce et artisanat avec la zone franche urbaine. C'est vrai que Planoise qui regroupe environ 20 000 habitants et avec un certain nombre d'extensions comme les Hauts du Chazal, a réellement besoin de ce type d'équipement pour dynamiser la vie associative et offrir un certain nombre de lieux, de salles aux jeunes et aux moins jeunes. Dans ce cadre, la médiathèque sera à mon avis un des lieux de rencontres les plus connus des Planoisiens et offrira au niveau culturel une réponse à un bon nombre de besoins satisfaits aujourd'hui dans des conditions difficiles et incomplètes. Donc cette opération tombe fort à propos. Simplement il faudra réfléchir, concerter pour que l'offre soit en adéquation avec la diversité des origines des Planoisiens. Elle doit favoriser les liens permettant une bonne intégration des personnes dans le tissu local que l'on arrive de Champlitte, de Valdahon ou du fin fond de la Turquie, du Sri-Lanka ou de Mayotte sans pour autant occulter l'enrichissement que peuvent nous apporter des cultures différentes. Je m'interroge quand même sur la concertation et je ne suis pas du tout certaine que les besoins de cette mosaïque de personnes aient trouvé un avocat à travers les différentes associations. Il en va de même du tissu professionnel. Par exemple mon cabinet médical de groupe qui est en plein centre de cette opération, qui voit passer près de 1 500 personnes par mois et qui est par conséquent bien placé pour recueillir un certain nombre de doléances, n'a jamais été approché d'une manière ou d'une autre, de même par exemple aussi le cabinet de radiologie. Donc je suggère qu'à chaque étape où l'opportunité sera donnée d'approfondir cette concertation, on s'en saisisse. Ce projet qui va constituer le cœur de Planoise dans la mesure où le parc urbain est repoussé aux calendes grecques mérite bien qu'on prenne le temps de le réussir en répondant aux aspirations de la population de Planoise telle qu'elle est et pas seulement, mais également aussi aux attentes d'une frange institutionnelle ou militante.

M. LE MAIRE : Nous n'en sommes là qu'à un début, la concertation va continuer. Nous sommes dans un pré-programme pour donner une enveloppe générale mais ensuite nous donnerons des limites aussi car je crois qu'il faut avoir le courage de dire que ce projet, cette maison de quartier médiathèque ne sera pas la simple addition de tous les besoins qui sont exprimés parce que là on multiplie le projet par deux ou par trois. Vous n'avez pas perdu de vue que nous devons aussi réaliser des équipements sur l'ensemble de la ville. Je regrette que ton cabinet n'ait pas été consulté mais tu peux aussi nous en parler en Municipalité chaque semaine. Cela dit, il y a quelque chose de très vrai dans ce que dit Martine, c'est que les professionnels de ce type recueillent beaucoup de doléances. On n'en est pas encore à ce

niveau-là d'avancement, mais on peut quand même le faire. Vous savez c'est aussi très difficile d'aller consulter tout le monde.

M. Pascal BONNET : Je constate que vous avez bien conscience qu'on ne peut pas mettre de l'argent partout donc je rejoindrai tout à fait la position de la Région à laquelle on demande beaucoup de choses, elle ne peut pas non plus mettre de l'argent partout parce qu'il y a une demande aussi là. Si le choix doit se faire entre le stade et l'ORU, à un moment donné il y aura un choix à faire.

M. Éric ALAUZET : Je ne reviendrai pas sur l'intérêt du projet parce que le Maire l'a largement développé. Simplement je crois qu'il faut souligner, qu'on se réjouisse qu'on puisse mener simultanément les deux projets, celui de la maison de quartier et celui de la bibliothèque, je dis cela parce que ce n'était pas écrit d'avance et que pour ceux qui suivent un peu le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la bibliothèque n'est pas inscrite dans le PPI. Donc ça demande à ce stade qu'on fasse une petite clarification, c'est bien parce que nous rencontrons des difficultés sur la seconde tranche du Musée du Temps qui ne pourra se réaliser dans les délais qu'on aurait souhaités avant la fin du mandat, que l'on peut dégager des sommes d'argent pour réaliser la bibliothèque. Je crois que c'est important de le dire, il faut que les choses soient claires sinon si ça n'avait pas été le cas, personnellement je me serais opposé à la réalisation de la bibliothèque comme je me suis opposé au stade pour des raisons de rigueur de gestion. Je crois que c'est important que l'on sache cela, c'est que ces 2 M€ ne sont pas tombés du ciel et que ça correspond à quelque chose qu'on validera probablement. Je crois que le Maire a expliqué que chaque année on ajusterait le PPI, je crois qu'on aura l'occasion de le faire mais je crois que c'est important de le signaler à ce stade.

M. Jean ROSSELOT : Ce projet répond à un besoin d'une population importante. J'ai presque envie de dire qu'il ne faut pas rater l'occasion d'en faire quelque chose de très adapté, quelque chose qui, n'ayons pas peur de le dire non plus, s'inspire un petit peu de ce qu'ont été au départ les maisons de la culture de Malraux, c'est-à-dire avec ce rayonnement, cette attractivité qui dépasse le seul stade de la convivialité et de la médiathèque. C'est aussi, je le répète, parce que le fait que dans un quartier de 20 000 habitants, il n'y ait pas de salle pour les associations, ça m'a toujours vraiment interpellé. Alors ce n'est pas inscrit dans le document, il faut penser à l'ancrage associatif à cet endroit aussi parce que le coût investi autorise qu'on donne de multiples dimensions, qu'on projette en tout cas, qu'on impacte de multiples dimensions sur ce projet. Je tiens à le souligner d'emblée.

M. LE MAIRE : J'ai été souvent sollicité et il y a eu un avocat de grand talent pour ce projet, c'est la Conseillère Générale de Planoise qui ne manquait pas une occasion de me rappeler le besoin qu'il y avait sur ce quartier.

Mme Danièle TETU : Effectivement je me réjouis de voir enfin ce projet arrivé, être présenté à notre assemblée, ça n'est que la première ébauche. Je tiens à signaler que le fait d'avoir eu une première concertation me ravit. Les personnes qui travaillent directement sur le terrain ont effectivement été écoutées, ont pu participer à cette enquête. Je ne doute pas bien sûr que d'autres partenaires seront consultés par la suite et que toutes les personnes pourront être associées. Cela répond à une attente manifeste de la population que nous avons toujours l'occasion d'entendre lorsque nous sommes sur le terrain et là je crois qu'il y a vraiment un signe fort de notre part pour répondre à cette attente et le fait qu'il y ait à la fois mêlées sur un même lieu une médiathèque et une maison de quartier paraît très intéressant, je pense que la première attente est effectivement sur la maison de quartier mais que tous retrouveront en un lieu précis des activités qui seront riches et variées sans oublier pour autant les autres sites qui sont sur Planoise et qui permettront de donner des activités complémentaires sur ce que nous pourrions appeler des lieux satellites du quartier.

M. LE MAIRE : Merci Danièle de tout le travail que tu as fait autour de ce projet.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, vous avez souligné à plusieurs reprises l'intérêt d'une implication dans les quartiers et d'investir là où justement il y a une carence. Je crois que c'est une bonne chose et ce dossier-là nous allons le voter bien sûr mais juste une remarque personnelle, il faut aller véritablement jusqu'à 3 M€ pour une maison de quartier ? J'interroge simplement. Je trouve que la somme n'est pas excessive mais elle est importante pour moi parce que j'ai aussi d'autres investissements à l'esprit sur le plan professionnel et quand je vois la somme qui est engagée là, bien sûr qu'il y a des financements autres que ceux de la Municipalité, 3 M€, $3 \times 6 = 18$, je trouve que c'est lourd.

M. LE MAIRE : Là on en est, je le répète, à un pré-programme. Vous savez comment on évalue les coûts, on multiplie le nombre de mètres carrés par un prix moyen au mètre carré. Si on peut faire cette surface-là, si on peut répondre à ces besoins et que ça coûte quelques centaines de milliers d'euros en moins, on est preneur et je peux vous dire que là comme ailleurs avec Christophe LIME, avec les adjoints responsables, on négociera dur-dur pour que ça coûte moins cher. Je le disais encore tout à l'heure à l'architecte qui était à côté de moi, si vous pouviez faire des économies sur le Palais des Sports, faites-en. Il m'a dit qu'il essaierait et il vient de faire un projet sur lequel il est tombé en-dessous de l'enveloppe qu'il avait. Donc pour chaque projet on calcule approximativement et on fixe une enveloppe financière pour bien cadrer et en disant qu'il faut rester dans cette enveloppe. C'est pour cela que je dis qu'il ne s'agit pas d'additionner toutes les demandes du quartier pour arriver à un projet qui serait 50 ou 60 % plus cher, ça c'est l'enveloppe dans laquelle on doit se tenir. Vous disiez que c'était une enveloppe importante, c'est vrai.

M. Patrick BONTEMPS : Je veux rappeler que ce projet est un projet structurant pour le quartier de Planoise, que pour remettre les choses à un ordre d'idée, la maison de quartier de la Grette c'est 1 400 m², à Planoise on propose 2 000 m² donc je veux dire qu'on n'est largement pas dans une surdimensionnement de cet équipement par rapport aux besoins du quartier. Et donc véritablement ce quartier a besoin de cet équipement et il est dimensionné pour ce quartier avec, comme cela a été dit, les satellites qui sont autour.

M. Denis BAUD : Je profite de ce point sur le futur pôle d'animation Planoise pour vous remercier Monsieur le Maire de m'avoir proposé la délégation politique de la ville puisque je ne l'avais pas encore fait. Je rappelle que c'est un concept qui a été mis en action dans le début des années 90. Je veux remercier aussi Patrick BONTEMPS qui, en futur Adjoint aux sports, m'a cette semaine et les jours précédents, bien passé le témoin comme on dit et puis aussi le service politique de la ville avec lequel on a travaillé toute la journée sur les prévisions budgétaires.

Je veux dire quelques mots aussi sur cette délégation et sur la manière dont je l'envisage. Je crois qu'il y a là une volonté de cohérence dans la complémentarité entre les zones où domine l'habitat à loyers modérés puis les quartiers inscrits au contrat de ville. Je crois qu'il y a là une unicité territoriale qui n'est pas difficile à signaler. Je voudrais dire aussi que ce sera un facteur important en ce qui concerne l'amélioration de ce qu'on appelle la GUP, la gestion urbaine de proximité. Je veux réaffirmer la cohérence de l'intervention dite politique de la ville en elle-même, avec la création prochaine d'une commission spécifique politique de la ville qui contribuera à donner du corps à une intervention par essence transversale où le danger de l'atomisation et donc de la perte du sens est constant.

Quelques orientations : faire de l'esprit de partenariat et d'ouverture une véritable ligne de conduite bien entendu avec bien sûr éducation, jeunesse, petite enfance, action sociale, culture, démocratie participative, vie associative, sport. L'autre jour, j'ai écouté une interview intéressante de Michel LOYAT qui parlait de la future opération ORU des Clairs-Soleils et je le cite, une fois n'est pas coutume, il disait à un certain moment : «les frontières sont faites pour être franchies». Cher Michel, je partage cette analyse. Inscrire aussi dans l'action quotidienne la fusion opérée au 1^{er} janvier 2003 dans quatre quartiers : Planoise, Montrapon, Fontaine-Écu, Grette entre les équipes issues du CCAS et celles de la politique de la ville. Je rappelle l'objectif central de cette adaptation structurelle, la définition d'une politique municipale claire et unique au service du mieux vivre ensemble et de l'ensemble des habitants traduite dans une charte des maisons de quartier prochainement ; en Municipalité d'ailleurs on traitera justement de ces

projets de quartier qui ont été définis. Multiplier les contacts directs et fructueux, ce qu'on appelle la proximité avec les structures associées, MJC Clairs-Soleils, Palente, maison de quartier de Saint-Ferjeux. Et puis je crois aussi, c'est un point important, impulser une relecture constante et critique des dispositifs du contrat de ville afin de les adapter au mieux à une sociologie qui est sans cesse mouvante. Un point aussi important, c'est mettre la problématique humaine du maintien de la cohésion sociale, la promotion et de l'accompagnement des initiatives au cœur des deux dispositifs ORU car j'ai l'impression parfois qu'on confond le renouvellement urbain avec simplement je dirais une problématique liée à la démolition et à la reconstruction. Le renouvellement urbain ce n'est pas uniquement casser du béton et recomposer du béton, ça va beaucoup plus loin que cela. Et puis enfin apporter des réponses concrètes sur la question de la tranquillité publique très loin des «y a qu'à», tranquillité publique dans toutes ses composantes : prévention, réglementation, etc. Les quelques jours passés où j'ai commencé à m'acclimater avec cet esprit politique de la ville, il y a une idée force qui m'est revenue, c'est en fait celle du grand projet laïque issu de la loi de 1905, vivre ensemble aujourd'hui avec l'idée que les différences de culture, de religion, de lecture et de conception du monde peuvent s'exprimer pleinement dans la sphère privée mais ne doivent jamais accaparer le champ public et je crois que finalement la politique de la ville c'est cette déclinaison d'une laïcité moderne dans l'espace urbain. Merci.

M. LE MAIRE : C'est très bien dit et je suis d'accord avec toi. Je vois que Michel LOYAT maintenant passe à la télévision et les frontières sont faites pour être franchies, les portes pour être ouvertes aussi et les paroles pour être tenues. Je te remercie Denis d'avoir commencé à réfléchir là-dessus et je sais que tu seras un très bon adjoint chargé de la politique de la ville tout comme Patrick sera un bon adjoint chargé des sports et que ce passage que tu as fait à la politique de la ville te permettra d'ailleurs de bien appréhender l'ensemble des problèmes comme Patrick pourra appréhender les problèmes du sport dans la politique de la ville, je crois que c'est important.

M. Jean ROSSELOT : 3 M€, ça fait 3 000 € le mètre carré, près de 20 000 F pour la seule maison de quartier, je ne parle pas de la médiathèque, c'est quand même un coût assez exorbitant, c'est le double de la construction des appartements assez luxueux.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela, les services t'expliqueront.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas une réponse politique.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas 1 000 m² car il y a aussi les espaces communs. Les Planoisiens ont bien entendu votre message que ça coûtait trop cher pour Planoise, on leur transmettra.

M. Jean ROSSELOT : On n'est pas contre les Planoisiens mais on est plutôt pour leur porte-monnaie aussi aux Planoisiens.

M. LE MAIRE : Mais vous comptez les aménagements particuliers là-dedans ?

M. Jean ROSSELOT : Mais pour 10, 12 000 F au mètre carré on a un bel appartement et on a des aménagements aussi, cuisine, salle de bain et tout.

M. LE MAIRE : Écoutez, ce genre de débat-là, je suis désolé n'est pas sérieux. Vous êtes toujours en train, à juste titre, de tresser des couronnes de louanges aux services, vous pensez bien que si nos services assistés d'un cabinet réputé pour son sérieux, SODEREC, arrivent à ce coût-là, c'est en prenant tout en compte, les aménagements, la voirie, les réseaux, l'équipement, le mobilier, les parkings, ce n'est pas le prix du mètre carré construit.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2003.